



[Cette photo](#) par Auteur inconnu est soumise à la licence [CC BY-SA](#)

Projet de Réforme du système nigérien de gouvernance Locale.

Par Mouhtar Laouali

Écrivain, Analyste politique et technicien en Informatique

Introduction :

Dans l'objectif de réveiller les consciences au Niger et d'unifier la jeunesse sur un chemin commun, il nous faut travailler ardemment pour le changement. Il est impératif d'engager un véritable débat et de façonner une nouvelle histoire qui efface les récits fallacieux, souvent basés sur des opinions claniques, tribales et régionalistes. Sans former une élite honnête et dévouée, rien ne pourra progresser au Niger. Une population bien nourrie est essentielle au bon fonctionnement de notre société. Un système éducatif critique et réaliste est indispensable. De même, un environnement économique solide et des institutions crédibles sont nécessaires pour assurer notre prospérité collective.

Le jour où notre peuple se mobilisera pour combattre les élites civiles et militaires qui ont pillé notre pays, ce moment marquera le début d'une révolution nigérienne. J'espère sincèrement que Dieu me permettra de voir ce jour car tant est profond l'amour que je porte à ma patrie.

Dans cette synthèse, nous proposons une vision réformatrice du système de gouvernance locale du Niger, axée sur la fortification d'institutions solides et crédibles. Nous aspirons à un monde où la réalité du terrain sera prise en compte, permettant ainsi de sortir d'un système de déconcentration pour implanter une véritable décentralisation. Cela favorisera la culture de l'excellence chez nos élites et au sein de la population du Niger.

Pour le salut de notre nouvelle patrie,

Mouhtar Laouali

Président du groupe MKL

Rappel Historique :

Au Niger, le pays fut conquis et dominé par les Français de 1897 à 1958. Cette domination du colon provoqua une révolte des populations locales qui ne voulaient pas de cette présence.

Officiellement, la zone nigérienne est un pays d'Afrique occidentale d'environ 1 267 000 km². Il se trouve entre le Sahara et le Sahel. Dès l'époque coloniale, le jeu de la division pour mieux régner est installé par le colon. Le processus de l'arrivée de l'administration coloniale se déroule en même temps que la conquête. En 1900, on ne parle toujours pas de l'État nigérien, mais de la troisième zone militaire fondé par l'arrêté général du 23 juillet 19001 qui par la suite sera confirmé par le président de la République française par le Décret du 20 décembre 19002. La décision précise, entre autres, la création d'un « troisième territoire militaire » entre le Niger et le lac Tchad avec comme « chef-lieu Zinder, relevant du gouverneur général de l'Afrique-Occidentale française et placé sous la direction d'un commandant militaire »³.

Au Niger, Paris désigna le colonel Pérôz pour s'emparer du pays, occuper toutes les régions et enfin installer l'administration de la métropole. Cependant, cette domination française n'est qu'à but colonial et entraîne plusieurs dysfonctionnements. On y trouve une centralisation du pouvoir chez les mêmes hommes, pas d'instructions ni de plan bien précis de la métropole. En réalité, la France considère le Niger comme un territoire de conquête militaire et toute cette première décennie d'occupation s'inscrit dans un agrandissement du territoire colonial. Paris ordonne au colonel Pérôz plus de conquêtes, mais sans un réel accompagnement des effectifs français avec des moyens colossaux pour continuer la colonisation. De plus, ces militaires se chargent de toutes sortes de tâches, dans le domaine militaire et dans le civil. On peut parler du travail de pacification, de conquête, d'administration, de perception de l'impôt, de justice, ou encore de construction de l'organisation territoriale⁴.

¹ Arrêté général du 23 juillet 1900 créant un troisième territoire militaire dont le chef-lieu sera établi à Zinder, *J.O. A.O.F.*, s.d. 1900, p. 313 ; M.N., Annexes, série B, n°4.

² Décret du 20 décembre 1900 confirmant l'A.G. G du 23 juillet 1900 et portant création d'un troisième Territoire militaire dans l'Afrique occidentale française (*Bulletin officiel du ministère des Colonies*, 14ème année— 1900, tome 14, nos 1 à 12, pp. 1087-1088 ; M.N., Annexes, série B, n°5.

³ Zinder est une ville située à plus de 1 000 km à l'Est et deviendra la première capitale du Niger.

⁴ Lefebvre, Camille. « Chapitre IV. Comment occuper les territoires ? (1900-1930) ». *Frontières de sable, frontières de papier : Histoire de territoires et de frontières, du jihad de Sokoto à la colonisation française du Niger, XIXe XXe siècles*. By Lefebvre. Paris : Éditions de la Sorbonne, 2015. (Pp. 265-304)

La question scolaire et le manque d'infrastructure dans la gouvernance locale

L'institution coloniale française s'adapte à l'environnement, acclame une réussite de l'imposition scolaire, toutefois, elle soulève le besoin « d'une politique nette, des objectifs précis, des programmes définis »⁵. Comme nous le verrons plus tard, plusieurs dysfonctionnements s'observent dans l'alphabétisation de tous les Africains à l'école du « blanc ». En réalité, c'est une procédure de sélection qui se réalise. Retenons pour l'instant que le Niger n'a pas eu les mêmes infrastructures éducatives que les autres conquêtes de la métropole. Ce problème créera un déficit et une analphabétisation totale dans les décennies à venir au Niger.

Face à un surplus dans les établissements éducatifs pendant la domination, beaucoup d'enfants ont été mis de côté et seuls les plus chanceux partaient à l'école du « blanc » au Niger. En effet, plusieurs gouverneurs de l'A-O-F alertèrent la métropole Paris pour accentuer l'unification du peuple à travers des systèmes éducationnels pour les colonies. C'est un fait, le Niger connaît un pourcentage d'alphabétisation très bas durant tout son processus de préindépendance et de souveraineté. Si nous reprenons les explications du professeur Mamoudou Djibo, historien nigérien, le Niger a un « taux de scolarisation de 2 % en 1945 »⁶ et de « 4 % seulement en 1960 »⁷. Dans les années 1946, le pays ne compte que « 60 seulement des 2000 élèves formés »⁸ qui réussissent à franchir l'école normale William Ponty au Sénégal. À cette époque, « un seul Nigérien, Issoufou Saidou DJERMAKOYE, aura fréquenté un lycée »⁹. Dans le cycle secondaire, à cette même date, le pays a « 546 élèves contre 5 066 au Sénégal »¹⁰. Selon la

⁵Afrique occidentale française. Auteur du texte. L'enseignement en Afrique-Occidentale française/Commissariat de l'Afrique-Occidentale française. Paris, 1931. Print, p.3.

⁶ Djibo, Mamoudou. « Les enjeux politiques dans la colonie du Niger (1944-1960) », *Autrepart*, vol. 27, no. 3, 2003, pp. 41-60.

⁷ Ibid.

⁸ Ibid.

⁹ Diori Hamani, bande n° 1/VS/Ny du 12 mai 1972.

¹⁰ Djibo, Mamoudou. « Les enjeux politiques dans la colonie du Niger (1944-1960) », *Autrepart*, vol. 27, no. 3, 2003, pp. 41-60.

Documentation française, en 1948, le Niger n'incorpore que 3400 écoliers. Cela dit, ses chiffres peuvent être faussés puisqu'il y avait aussi des Français qui vécurent sur le territoire colonisé du Niger.

Prenons un temps, pour illustrer la politique scolaire du Sénégal qui n'est rien d'autre que « le produit du développement interne des sociétés africaines »¹¹. L'institution sénégalaise, du moins, les intellectuels sénégalais, ont eu un plan d'unification par l'instruction, contrairement au Niger. Dès 1960, le comité d'études CINAM-SERESA a formulé plusieurs objectifs pour aiguïser une nouvelle situation pédagogique. Il y a eu, d'une part, le besoin d'un « sentiment d'appartenance à une communauté »¹², c'est-à-dire le projet de mettre l'enseignement à l'assortiment du groupe (communauté) et « groupe »¹³ et d'autre part, « le sentiment d'appartenance à la nation »¹⁴ où « l'action scolaire devra assurer, dans les meilleurs délais possibles, l'usage généralisé d'une langue commune et le partage d'une même culture pour les divers groupes de la population, tout en favorisant l'intégration des apports du monde moderne dans la culture des citoyens. »¹⁵. Cette importation de l'école française au Niger n'a jamais pris en compte « la situation socio-économique et culturelle du pays »¹⁶. Il faut le préciser, dans la politique éducative pendant et après l'indépendance, la valeur traditionnelle est exceptée et cela s'est déterminé par le rejet total de l'enseignement de la part d'une partie de la population du Niger. À la fin du XVe siècle, dans les États haoussas, l'abandon de l'école des « blancs » est présent, en « l'occurrence à cause de la présence d'AL-Maghili, qui y instaure une réforme religieuse, réduisant les savoirs à certains textes religieux, tout en y développant une orientation mystique confrérie Qadirriyyah »¹⁷. Nous trouvons à l'heure actuelle, les identiques problèmes

¹¹ FALL, Amadou. L'école et la nation au Sénégal de 1960 à nos jours : L'histoire d'un malentendu in : L'école et la nation : Actes du séminaire scientifique international. Lyon, Barcelone, Paris, 2010 [en ligne]. Lyon : ENS Éditions, 2013 (généré le 25 octobre 2022)

¹² Ibid.

¹³ CINAM-SERESA-Comité d'études économiques, Rapport sur les perspectives de développement du Sénégal.

¹⁴FALL, Amadou. L'école et la nation au Sénégal de 1960 à nos jours : L'histoire d'un malentendu in : L'école et la nation : Actes du séminaire scientifique international. Lyon, Barcelone, Paris, 2010 [en ligne]. Lyon : ENS Éditions, 2013 (généré le 25 octobre 2022)

¹⁵ CINAM-SERESA-Comité d'études économiques, Rapport sur les perspectives de développement du Sénégal.

¹⁶ Meunier, Olivier. « École d'aujourd'hui et savoirs traditionnels (Niger, Réunion, Brésil) », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 125, no. 2, 2008, pp. 307-329.

¹⁷ O. Meunier, *les voies de l'islam au Niger dans le Katsina indépendant du XIX^e au XX^e siècle (Maradi, pays hawsa)*, Publications scientifiques du Muséum, Mémoires de l'Institut d'ethnologie, musée de l'Homme, t. XXXV, Paris, 1998 (8 planches photos).

qu'au XVe siècle dans le sud du pays. Ainsi, on peut tirer en considération ce facteur autant pour démontrer le faible taux d'alphabétisation dans des territoires comme Maradi ou encore Zinder, et largement dans le sud du pays.

Nous pouvons aussi prendre le cas de la Côte d'Ivoire dans son processus d'absorption de l'enseignement. Cela peut s'avérer irréal, mais les Ivoiriens s'inscrivent du pareil au même dans les enjeux que le peuple nigérien, à savoir, « la faiblesse du taux persistantes entre genre et entre régions »¹⁸ ou également le manquement dans les ressources octroyées pour relever les défis éducatifs. En 1960, ce pays connaît « un faible taux de scolarisation d'environ 10 % »¹⁹. À cette même période, les pouvoirs publics veulent définir un programme avec l'objectif d'atteindre une scolarisation à 100 % avec un investissement « d'environ 44 % du budget national »²⁰. Malgré toute cette volonté, ils n'arrivent pas à parvenir à la vocation finale. L'autorité exécutive d'Abidjan décidera alors de se rediriger vers un partenariat avec le secteur privé, notamment grâce à la loi sur l'éducation de 1995, qui va concevoir un transfert du « service public de l'enseignement aux établissements privés d'enseignement »²¹. Ainsi, si l'on reprend les statistiques du ministère de l'Éducation nationale de 2019, la Côte d'Ivoire possède 4 255 établissements privés. De ce fait, on trouve 2481 dans la formation primaire, 1 495 dans l'enseignement secondaire général et 279 dans l'instruction technique. Le hasard des choses fait que le Niger suivra la même trajectoire pour contrer le manque d'éducation.

De surcroît, le décret n° 96-210/PCSN/MEN du 19 juin 1996 va proférer à son article 1^{er} que « la création et l'ouverture, l'extension, la transformation ou la fermeture d'un établissement de l'enseignement privé : préscolaires, scolaires, professionnel et technique ou parascolaire au Niger sont réglés par les dispositions du présent décret »²². On constate une expansion massive de ces établissements privés au Niger et surtout une grande concentration à Niamey. Selon le rapport de la Coalition nigérienne pour une éducation de qualité pour tous, en 2017, le Niger compte au total mille deux cent quarante et un (1 241) établissements privés reconnus

¹⁸ Zamblé Théodore Goin Bi et N'guessan Claude Koutou, « De la privatisation à la marchandisation de l'éducation en Côte d'Ivoire », *Revue internationale d'éducation de Sèvres*, 82 | 2019, 85-92

¹⁹ Ibid.

²⁰ Ibid.

²¹ Ibid.

²² Niger : le décret n° 96-210/PCSN/MEN du 19 juin 1996.

légalement par l'État et fonctionnels.²³ De même, la nature des diplômes s'avère inefficace principalement à cause du facteur d'apprentissage durant le cycle scolaire. Il faut le dire, certaines écoles pratiquent la délivrance des agrégations sans vérifier la compétence des élèves et des étudiants. Ce phénomène se trouve, en particulier, dans toutes les catégories de classes sociales nigériennes. Les parents payent des frais abondants sans prendre le temps d'examiner l'établissement scolaire en question. Aussi, la concentration de ces établissements privés à Niamey conduit à un délaissement de l'éducation dans les différentes régions. En outre, la société nigérienne fait face à une augmentation des diplômés n'ayant pas les compétences requises pour exercer le travail demandé.

Enfin, nous l'avons dit plus haut, le domaine de l'éducation est catastrophique au Niger comparé à d'autres pays africains. Non seulement nous avons manqué d'investissements dans les infrastructures scolaires, mais aussi des politiques efficaces après 1960. En comparaison avec le Sénégal, où l'on trouve une grande pénétration du système de l'école des « blancs » et surtout une réadaptation de l'éducation avec des valeurs communes du pays après la décolonisation. L'expérience du Niger est toute autre. En effet, même si notre pays est enclavé et négligé par la politique coloniale de la France, c'est d'abord la non-persévérance des politiques des gouvernants militaires et politiques de l'époque pour corriger les défis scolaires qui sont, aujourd'hui, les causes d'un faible taux d'alphabétisation. On peut le dire, la politique éducative a été oubliée par les premiers dirigeants. De même, pour cette question de valeur nationale commune pour l'ensemble des communautés présentes au Niger. L'erreur est peut-être qu'ici, il nous a manqué cette phrase de réajustements, contrairement aux Sénégalais, qui, eux, ont développé ce sentiment d'appartenance « à la nation ». L'identité nationale n'a-t-elle pas été cernée par les leaders de la Première République ? L'ignorance de ces difficultés n'est-elle pas la cause de plusieurs répercussions sur le devenir ou l'avenir du peuple nigérien ? En tout cas, ces questions demandent beaucoup de réflexions de la part de tout un chacun, car il est impensable qu'au 21^e siècle l'État consacre encore plus d'argent aux problématiques qui devaient être réglées depuis les années 1960. En définitive, les dirigeants actuels, tout comme les prochains, supportent les conséquences d'une situation éducative néfaste durant et après notre colonisation. La faute n'est pas seulement chez les Français, c'est aussi une crise de leadership nigérien de ces années-là.

²³ Le rapport de la coalition nigérienne pour une éducation de qualité pour tous.

Création du Niger de 1902 à 1904 :

À l'aube des années 1902 à 1904, plusieurs ordonnances font leur apparition et donnent notamment naissance à la création du Niger.

Le premier décret du 1er octobre 1902²⁴ va modifier la liste des territoires de l'A-O-F (voir image ci-dessous). Cette législation stipule que les pays de protectorat reliés au Sénégal et les territoires du Haut Sénégal et du Moyen-Niger forment « une unité administrative et financière nouvelle, sous le nom « de territoires de la Sénégambie et du Niger »²⁵. Toutefois, le Niger n'est pas encore un territoire français à part entière.

Dans le second décret du 18 octobre 1904²⁶, deux ans plus tard, on constate une autre organisation des territoires de l'Afrique-Occidentale française. Cette loi donne emplacement à la création de la colonie du Haut — Sénégal et du Niger. Sa composition comprend des anciens territoires du Haut Sénégal et du Moyen-Niger qui constituent désormais le troisième territoire militaire avec comme Chef-lieu Bamako (Mali).

Le Niger devient ainsi une colonie autonome qui se sépare des voisins.

Un autre arrêté du 26 décembre 1904²⁷ vient spécifier le nouveau clivage du territoire nigérien. À l'article premier de l'article 6 ; le gouverneur général de l'A-O-F va subdiviser la zone militaire nigérienne en 3 régions ; Tombouctou, Niamey et Zinder. Nous l'avons évoqué plus haut, la construction du Niger s'effectue avec une clairvoyance bien précise de la France et, en particulier, du gouvernorat central de l'Afrique-Occidentale.

Le Niger tarde à être couvert complètement par la cartographie en 1936. Des territoires n'ont pas été traités tout simplement à cause d'une question de « faible population, sans intérêt économique » ou de « zones désertiques »²⁸. En outre, la domination du Niger par la France ne

24 Décret du 1er octobre 1902 portant réorganisation du Gouvernement général de l'Afrique occidentale française (JO Sénégal et dépendances, s.d. 1902, pp. 582-583) ; M.N., Annexes, série B, n°7.

25Ibid., article 1er, 5e.

26 Décret du 18 octobre 1904 réorganisant le gouvernement général de l'Afrique-Occidentale française, renseignements coloniaux, n°11/1904 ; M.N., Annexe, série B, n°8.

27 Arrêté général du 26 décembre 1904 portant organisation du Territoire militaire du Niger (JO Sénégal et dépendances, 31 décembre 1904) ; M.N., Annexes, série B, n°9.

28 Édouard de Martonne, Cartographie coloniale, op. cit., p. 194.

s'est pas faite en un temps record. Il a fallu plus de trois décennies pour s'emparer du territoire du Tchad et du Niger. Cet envahissement se passe avec une grande discontinuité sociale et un problème de géographie de la souveraineté nationale. Les revendications de l'occupation furent en partie fausses puisque certains lieux étaient hors d'atteinte des agents du colonel Pérôz, chef de mission au Niger. Quant à l'occupant, il ne peut exercer son action que sur « un mode direct et doit s'allier aux réseaux de pouvoir existants »²⁹. De plus, la France n'investit pas des moyens colossaux pour s'emparer du Niger. Paris déploie dans un premier temps 100 hommes pour la colonisation du Niger. Ces personnes jouent toutes les tâches tant administratives que militaires au profit de la puissance coloniale.

La religion

La religion a été largement combattue par les envahisseurs pendant l'oppression. À l'instar de l'islam, une croyance effectuée par près de 99 % par les Nigériens qui eut une expansion remarquable à l'ère coloniale au 20^e siècle, notamment « grâce au rôle des commerçants »³⁰. Cependant, bien que durant le régime colonial, la pratique mahométane fit l'objet de préoccupation chez les colons, elle fut utilisée par l'A-O-F dans sa politique de préservation, d'unification et de domination pour « s'assurer le soutien des marabouts et des chefs coutumiers pour mieux contrôler les masses »³¹. L'écrivain Jean Suret-Canale maintiendra que c'est de « façon involontaire » que cette religion va se propager à l'ère coloniale³².

²⁹ Selon le modèle de l'État de conquête de Bruce Berman, John Lonsdale, *Unhappy Valley. Conflict in Kenya and Africa*, Londres/Nairobi/Athènes, James Currey/Heinemann Kenya/Ohio University Press, 1992, tome 1, p. 13-44 ; voir aussi Romain Bertrand, *État colonial, noblesse et nationalisme à Java : la tradition parfaite*, Paris, Karthala, 2005, p. 299-305.

³⁰ Kaba, Lansiné. « 11. Cheikh Mouhammad Chérif de Kankan : Le devoir d'obéissance et la colonisation (1923-1955) », David Robinson éd., *Le temps des marabouts. Itinéraires et stratégies islamiques en Afrique occidentale française v. 1880-1960*. Karthala, 1997, pp. 277-297.

³¹ Ibid.

³² Jean Suret-Canale, *Afrique noire, occidentale et centrale, tome 1*, Paris, 1962, p. 127.

Les présidents du Niger de 1960 à 2024 :

Dijbo Bakary, Premier ministre du Niger

1. **Hamani Diori**

- Début : 10 novembre 1960
- Fin : 15 avril 1974

2. **Seyni Kountché** (Chef du Conseil Militaire Suprême après un coup d'État)

- Début : 17 avril 1974
- Fin : 10 novembre 1987 (date de son décès)

3. **Ali Saibou**

- Début : 14 novembre 1987
- Fin : 16 avril 1993

4. **Mahamane Ousmane**

- Début : 16 avril 1993
- Fin : 27 janvier 1996

5. **Ibrahim Baré Maïnassara** (à la suite d'un coup d'État)

- Début : 27 janvier 1996
- Fin : 9 avril 1999 (assassinat)

6. **Daouda Malam Wanké** (Chef de l'État après l'assassinat de Maïnassara)

- Début : 11 avril 1999
- Fin : 22 décembre 1999

7. **Mamadou Tandja**

- Début : 22 décembre 1999
- Fin : 18 février 2010 (renversé par un coup d'État)

8. **Salou Djibo** (Président du Conseil Suprême pour la Restauration de la Démocratie)

○ Début : 18 février 2010

○ Fin : 7 avril 2011

9. **Mahamadou Issoufou**

○ Début : 7 avril 2011

○ Fin : 2 avril 2021

10. **Mohamed Bazoum**

○ Début : 2 avril 2021

○ Fin : 26 juillet 2023 (renversé par un coup d'État)

11. le général de Brigade **Abdourahamane Tchiani**

○ Début – à la tête du pays après avoir pris le pouvoir à suite du coup d'État du 26 juillet 2023.

○ Fin- présent

Depuis notre indépendance, les luttes acharnées menées par les présidents du Niger ont révélé un système de gouvernance concentré, rappelant l'époque coloniale et autoritaire. Les dirigeants qui ont exercé le pouvoir jusqu'à présent ont souvent maintenu une gouvernance centralisée, concentrée entre les mains d'une seule personne. Des exemples notables incluent Seyni Kountché et Mahamadou Issoufou, qui illustrent cette tendance.

Face à cette réalité, il est impératif de décentraliser nos institutions pour favoriser une gouvernance plus équitable et représentative. La décentralisation permettra de transférer des pouvoirs et des ressources aux niveaux locaux, donnant ainsi aux communautés la capacité de participer activement à la prise de décision. Ce processus favorisera une meilleure réactivité aux besoins des populations et encouragera la responsabilisation des acteurs locaux, tout en cultivant une culture d'excellence au sein de la jeunesse et des élites du Niger.

Pourquoi cette méthode présidentielle au Niger ?

Le peuple nigérien a connu beaucoup de négligences dans la politique éducative. Le souci principal de cette méthode présidentielle est le fruit d'une pénétration qui date depuis nos

empires et d'une utilisation colonialiste, cette fois-ci au profit des élites politiques dites « évoluées » (qui sont partis à l'école du blanc et pensent comme les blancs).

Notre souhait pour le Niger de demain ?

C'est de privilégier la stabilité politique et institutionnelle. Celle-ci s'explique quand un pays fonctionne bien sans conflits violents ou changements de gouvernement fréquents. Elle se base sur des institutions solides qui respectent les lois et les droits des citoyens. Quand un pays est stable, les gens ont confiance dans leur gouvernement, et cela attire les investisseurs, ce qui aide l'économie à grandir. À l'inverse, si un pays est instable à cause de problèmes sociaux ou économiques, cela peut causer des troubles et nuire à la vie quotidienne des gens et à la prospérité du pays.

Sans cela, nous ne pourrions pas avancer vers un changement durable.

Pourquoi ce rejet sur les politiciens seulement dans la gouvernance du pays ?

Le peuple sahélien et en particulier celui du Niger, démontre souvent un rejet à l'égard de la politique établie par les politiciens. Cependant, en termes de gouvernance, les militaires ont dirigé le pays plus longtemps que les civils. En effet, l'image du militaire, perçue comme celle d'un protecteur et d'un sauveur, reste profondément ancrée dans la société. Jusqu'à présent, nous n'avons pas réussi à désacraliser ce système politique. De plus, pour forger un nouveau peuple, il est essentiel de développer une conscience nouvelle.

Dans le contexte africain, et plus particulièrement dans le Sahel, la perception des militaires est souvent influencée par des expériences historiques de coups d'État et d'instabilité politique.³³

Selon International Crisis Group, les forces armées sont parfois vues comme des stabilisateurs, « surtout lorsque les gouvernements civils ne parviennent pas à répondre aux attentes de la population en matière de sécurité et de développement. »³⁴

Aussi, des études montrent que, dans des pays comme le Mali, le Burkina Faso et le Niger, les militaires sont souvent perçus comme les garants de la souveraineté nationale face aux menaces terroristes et aux défis sécuritaires.

Toutefois, cette perception peut également conduire à une légitimation de la violence et à un affaiblissement des institutions démocratiques.

D'après nos recherches, pour que la société évolue vers une véritable stabilité, il est crucial de promouvoir un équilibre entre les civils et les militaires, tout en favorisant un dialogue inclusif et la responsabilité des dirigeants. Les militaires ne peuvent pas effectuer ce travail seulement,

³³ Boukhars, A. (2016). 'The Role of the Military in African Politics: An Analysis of the Sahelian Context.' *African Security Studies*, 25(3), 300-312.

³⁴ International Crisis Group. (2021). 'Sahel: A New Approach to Countering Insurgency.' *Africa Report No. 294*.

il faut sortir de l'étiquette que seul un militaire peut parler des questions de stratégies militaires au Sahel et que ceux qui gouvernent travaillent sur une véritable inclusion de tous les socles du pays sans égarer des gens sur la route.

« C'est officiel, avec ce coup d'État contre Bazoum, la théorie d'instabilité institutionnelle se confirme. Le Niger ne pourra avancer que dans des organes démocratiques et solides. » Selon moi, pour qu'on arrive à la structuration sociétale du pays, il faut séparer le politicien de l'armée et le militaire du politicien. Sans cela, sans une gouvernance politique prévoyante, le Niger aura du mal à édifier ces institutions. » Mouhtar Laouali / livre de démocratie des évolués du Niger.

Réforme du système nigérien

Comment est dirigé le Niger ?

Une gouvernance présidentielle ;

Une gouvernance présidentielle est un régime politique où le chef de l'État occupe une position centrale et prépondérante dans la gestion des affaires de l'État. Il s'agit d'un régime où les pouvoirs exécutifs sont souvent concentrés entre les mains du président, qui peut exercer une influence considérable sur le gouvernement et les autres institutions du pays.

Caractéristiques principales d'une gouvernance présidentielle :

1. **Président chef de l'État et du gouvernement** : Contrairement à un système parlementaire où le chef de l'État et le chef du gouvernement peuvent être distincts (par exemple, un président et un Premier ministre), dans une gouvernance présidentielle, le président occupe généralement les deux fonctions. Il est à la fois le chef de l'État et le responsable de l'administration.
2. **Pouvoir exécutif fort** : Le président dispose souvent de pouvoirs étendus, comme la nomination des membres du gouvernement, la conduite de la politique étrangère, la direction de l'armée, et la capacité de promulguer des décrets ou des ordonnances ayant force de loi.
3. **Séparation des pouvoirs** : Bien que le président dispose de pouvoirs importants, une gouvernance présidentielle repose théoriquement sur une séparation claire des pouvoirs entre l'exécutif, le législatif (parlement) et le judiciaire. Cependant, la balance peut

pencher davantage vers l'exécutif si le président a une influence sur les autres branches de l'État.

4. **Élection directe du président** : Dans un régime présidentiel, le président est souvent élu au suffrage universel direct par les citoyens, ce qui lui confère une légitimité démocratique directe et une grande autorité politique. Cela diffère des régimes parlementaires où le chef de gouvernement est généralement choisi par le parlement.
5. **Mandat fixé** : Le mandat du président est souvent fixé par la Constitution (par exemple, 4 ou 5 ans), et il ne peut pas être renversé par une motion de censure du parlement, comme c'est le cas pour les gouvernements dans un système parlementaire. Il ne peut être destitué qu'à travers une procédure spéciale, souvent complexe, comme la destitution (impeachment).

Tant chez les civils que chez les militaires, les présidents du Niger gouvernent dans un autoritarisme sans fin, où seule la loi du plus fort prévaut. En reprenant les études du politologue nigérien sur le Conseil Militaire Suprême, « la composition de ce noyau d'officiers n'a jamais été officiellement révélée. Cependant, d'après la photo de famille publiée à la une du quotidien national *Le Temps du Niger* le 19 avril 1974, ils seraient au nombre de 30 ». Les élites civiles deviennent des personnes corrompues qui favorisent un système injuste, égoïste et indifférent à l'égard du peuple, lequel est exclu. Les méthodes proviennent du colonel Pérôz, un militaire qui s'est emparé du Niger avec pas moins de 100 soldats. Ces militaires de la métropole ont assuré toutes les tâches de gouvernance, d'abord depuis l'axe Zinder – Agadez, avant de déménager à Niamey. Camille Lefebvre, chercheuse spécialisée sur l'Afrique sahélienne, explique que ces zones de l'est ont été délaissées, car elles étaient considérées comme économiquement faibles.

Au niveau de la gouvernance locale

Décentralisation :

La décentralisation consiste à transférer certains pouvoirs et responsabilités de l'État vers des entités locales ou régionales, telles que les communes, les départements ou les régions. Cela confère à ces communautés locales davantage d'indépendance pour gérer leurs propres affaires, notamment en matière de gestion administrative, financière et parfois même politique.

Concrètement, cela signifie que certaines décisions, auparavant prises par le gouvernement central, sont désormais prises localement, en tenant compte des besoins spécifiques des communautés locales. La décentralisation poursuit plusieurs objectifs majeurs :

- Rapprocher la prise de décision des citoyens pour améliorer l'efficacité des services publics.
- Promouvoir l'implication des citoyens en leur accordant un pouvoir de décision au niveau local.
- Réduire les inégalités régionales en ajustant les politiques aux réalités locales.
- Renforcer la démocratie locale en permettant aux citoyens d'élire directement leurs représentants aux niveaux de pouvoir locaux.

La déconcentration :

La déconcentration est un système administratif où l'État transfère certaines compétences et pouvoirs à ses représentants locaux, sans leur accorder une véritable autonomie. À la différence de la décentralisation, où les collectivités locales ou régionales exercent leurs propres pouvoirs, dans la déconcentration, les représentants locaux (préfets, gouverneurs, directeurs régionaux) continuent d'agir au nom de l'État central, en l'exerçant.

Autrement dit, la déconcentration a pour objectif de rapprocher l'administration des citoyens, mais sans donner de véritables pouvoirs de décision. Grâce à elle, la gestion des affaires publiques peut être mieux adaptée aux réalités locales, tout en maintenant une forte centralisation administrativement.

Conséquences de la déconcentration :

- Les représentants de l'État, tels que les préfets ou les gouverneurs, interviennent au nom de l'État central.
- À la différence de la décentralisation, les autorités locales ne disposent pas d'une autonomie décisionnelle. Elles mettent en pratique les choix réalisés au niveau central.
- La coordination verticale consiste à prendre des décisions au niveau central, mais à les mettre en pratique au niveau local afin de prendre en considération les particularités régionales.
- Souvent, l'objectif de la déconcentration est d'améliorer l'efficacité administrative en rapprochant les services publics de la population, sans compromettre l'unité de l'État.

Analyse globale de la situation du Niger

Dans les faits, on pourrait voir un semblant de gouvernance décentralisée, mais en réalité, beaucoup de chercheurs voient plus une déconcentration.

Le régime qui dure au Niger est d'une certaine manière dirigée comme une armée avec une administration centrale. L'origine de cette méthode provient du colon, de Hamani Diori et de Seyni Kountché qui, après son coup d'État, a centralisé encore plus le pouvoir dans la main d'une seule personne.

D'une certaine manière, seuls les professionnels du droit ou de la science politique peuvent voir comment est administrée la gouvernance du Niger.

Le format continue toujours avec une méthode de quelques-uns qui gouvernent et font tourner l'État au détriment de tous.

Dans cette époque contemporaine, le seul président nigérien civil qui a compris et manié le Niger dans une politique très clairvoyante reste l'ancien président Issoufou Mahamadou. Il n'était pas le seul dans cette politique d'automatisation des régions, l'ancien président du Niger Tandja avait déjà commencé.

À l'heure actuelle, le CNSP utilise les mêmes méthodes d'administration avec une centralisation centrale qui décide de la vie de 26 millions. Ce qui a commencé depuis 1999 par Tandja et réajusté par le gouvernement de Birgi Rafini se dévient par un besoin de créer une économie interne avec des infrastructures qui vont créer des économies sur l'ensemble du pays.

Sur quoi doit se baser la réforme du pays ?

- Sortir de l'éternel système basé sur la sacralisation du pouvoir présidentiel.
- Créer des institutions solides et crédibles.
- **Réformer l'armée et la retirer du pouvoir politique** en créant une base éloignée de la ville et de la vie politique.

- **Réformer le système de pouvoir en retirant la garde présidentielle** concentrée dans la capitale. Confier la sécurisation des présidents au ministère de l'Intérieur via un service d'unités d'élite et de protection des personnalités. Ce Département doit être neutre.
- **Réforme électorale** : désormais, les élections doivent être organisées par une structure dépendant du ministère de l'Intérieur. Les Commissions actuelles créent des divisions. Pour cela, nous devons recruter des spécialistes de la question électorale au sein du ministère de l'Intérieur.
- **Réformer le monde politique** en permettant l'arrivée de nouvelles personnalités et en renforçant le contrôle sur les politiciens. Il est nécessaire de subdiviser le pouvoir au Niger en introduisant un Sénat.
- **Réforme institutionnelle économique** : Il est impératif de renforcer la fiscalité du pays et de redistribuer le pouvoir de manière équitable.
- Réforme des institutions ministérielles.
- La stabilisation de l'AES
- La cohésion sociale via le pardon
- Le retour des militaires dans les casernes
- Une constitution nouvelle qui respecte et s'installera à jamais.
- Une économie nouvelle

Ce sujet de réforme du système reste tabou, mais essentiel à faire pour développer des institutions non centralisées et dirigées par un clan.

Au niveau national : la création du Sénat

Le Niger doit oser préparer l'avenir en créant un Sénat, reposant sur un modèle bicaméral, où le pouvoir législatif serait partagé entre l'Assemblée nationale et le Sénat. Cette nouvelle chambre devrait permettre une réflexion approfondie sur des questions liées aux régions, aux guides religieux, aux chefferies traditionnelles, ainsi qu'à des membres cooptés (huit) issus de domaines autres que la politique. Les partis politiques pourraient y envoyer des personnalités telles que des universitaires, entre autres.

Cadre constitutionnel :

Cela nécessiterait une modification de la Constitution pour adopter un système sénatorial. L'adoption d'une nouvelle Constitution permettrait de faciliter l'intégration de nouvelles figures politiques, tout en assurant la transition avec les anciens acteurs politiques.

Rôle et composition :

Le rôle du Sénat est de représenter, à travers les sénateurs, les intérêts de leurs régions tout en préservant notre tradition. Le Sénat nigérien doit disposer d'un pouvoir législatif.

Dans notre proposition, il faudrait 4 sénateurs par région (soit 32 sénateurs), 13 chefs traditionnels, 2 représentants religieux (un pour l'Islam et un pour le Christianisme), et 8 personnalités hors du monde politique proposées par les partis politiques, pour un total de 55 sénateurs au Niger.

Le système d'élection pourrait être direct ou indirect, selon les contraintes du pays.

Élections et nominations :

Le système d'élection pourrait être direct ou indirect, selon les besoins et les défis spécifiques du pays.

Pourquoi créer un Sénat ?

- **Représentation des intérêts des régions, des chefferies, des guides religieux et des intellectuels :** Le Sénat permettrait de représenter équitablement les différentes entités territoriales.
- **Réflexion et révision :** Le Sénat s'occuperait des intérêts régionaux, tandis que l'Assemblée nationale se concentrerait sur la politique nationale et internationale.
- **Équilibre des pouvoirs :** La création d'un Sénat pourrait contribuer à éviter une concentration excessive du pouvoir législatif dans une seule chambre, voire dans les mains d'un seul groupe au Niger.

Et si on installe le fédéralisme au Niger ?

Le Niger n'est prêt pas pour l'installation du système fédéraliste à cause de sa gouvernance déconcentrée dans les régions. Pour rappel, le système fédéraliste est partagé entre un gouvernement central et des entités régionales (États, provinces, cantons, etc.)

Dans le Niger actuel, il y a un manque de représentations au niveau de la gouvernance locale et sur les 266 communes, seuls les villes urbaines fonctionnent dans la politique locale. Se précipiter à mettre en place le fédéralisme entraînera des conséquences néfastes pour le développement des institutions décentralisés qui **sont toujours en cours**.

En 8 étapes, on peut décrire le fédéralisme comme suit :

1. Division du pouvoir entre différents niveaux de gouvernement :

- Le pouvoir est réparti entre le gouvernement fédéral (fédéral) et les gouvernements régionaux (États, provinces).
- Chaque niveau de gouvernement possède ses propres pouvoirs, établis par la constitution, et a la possibilité de légiférer sur des questions particulières (comme la défense et la politique étrangère pour le niveau fédéral, et l'éducation ou la santé pour le niveau régional).

2. Loi fondamentale :

- La base du fédéralisme est une constitution écrite qui définit la répartition des pouvoirs entre les différents niveaux de gouvernement.
- On considère généralement cette constitution comme la loi suprême du pays, et il est souvent plus difficile d'y apporter des modifications que dans d'autres systèmes.

3. La liberté des entités fédérées :

- Les entités fédérées ont une certaine autonomie et peuvent élaborer leurs propres lois dans des domaines qui leur sont spécifiquement attribués.
- Cela offre aux régions la possibilité de satisfaire les besoins locaux tout en intégrant une structure nationale plus vaste.

4. Deux systèmes légaux :

- Il existe deux niveaux de lois pour les citoyens : les lois fédérales (du gouvernement central) et les lois des entités fédérées (États ou provinces)
- Les tribunaux fédéraux et locaux disposent de pouvoirs particuliers afin de garantir le respect de ces lois.

1. Autonomie des entités fédérées :

- Les États ou provinces ont une certaine liberté et peuvent élaborer leurs propres lois dans des secteurs qui leur sont spécifiquement attribués.
- Cela donne la possibilité aux régions de satisfaire les besoins locaux tout en intégrant une structure nationale plus vaste.

6. Un système juridique double :

- Les individus font face à deux niveaux de législation : les lois fédérales (émanant du gouvernement central) et les lois des entités fédérées (États ou provinces).
- Les juridictions fédérales et locales disposent de pouvoirs particuliers pour faire respecter ces lois.

7. Contribution des régions au niveau central :

- Les régions contribuent à la prise de décisions au niveau fédéral, généralement par le biais d'une chambre haute du Parlement (comme le Sénat).
- Cela garantit que les intérêts des régions sont pris en compte dans les décisions nationales.

8. Principes de subsidiarité et de coopération :

- Le fédéralisme repose sur le principe de subsidiarité, selon lequel les décisions doivent être prises au niveau le plus proche possible des citoyens, à moins que des décisions à un niveau plus élevé ne soient plus efficaces.
- Les gouvernements fédéral et régionaux coopèrent souvent pour gérer des politiques communes (comme la sécurité, la fiscalité ou les infrastructures).

LE CESOC COMME REMPART AU SENAT

En 1959, le Conseil Économique et Social (CES) voit le jour dans le but de structurer les domaines économique, social et culturel, à l'exception des lois de finances. Après plusieurs mutations, il prendra la dénomination de CESOC à partir de la 3ème République.

Le CESOC assiste le président et l'Assemblée dans les domaines mentionnés ci-dessus. Il peut également initier et proposer à l'Exécutif ou au Parlement des réformes dans les domaines économiques, social et culturel.

Selon nous, le CESOC est une institution politique dans les textes, et sa qualité de fonctionnement est étroitement liée au pouvoir politique en place. Cela remet en question sa stabilité à chaque coup d'État au Niger.

La pertinence d'un Sénat nous semble plus stable et moins politisée. Cette institution serait plus pertinente en tant que direction d'études réalisée au sein du Sénat.

Pourquoi il faut transférer la capitale de Niamey ou des institutions dans l'ensemble du pays ?

Cette thématique a longtemps été explorée à travers des expositions et des questionnements sur la vie des Nigériens et leur système économique. Notre système économique manque de dynamisme, et vouloir bâtir une politique exclusivement basée sur les ressources naturelles ne pourra jamais réussir à long terme. Par exemple, certains pays pétroliers ont diversifié leurs économies en développant des recettes internes élevées. Le seul président qui a réussi à renforcer durablement la structuration économique du Niger est le président **Issoufou Mahamadou**.

PIB du Niger (2010-2021) en milliards de dollars US :

1. **2010** : 5,5 milliards

2. **2011** : 6,1 milliards

3. **2012** : 6,6 milliards

4. **2013** : 7,3 milliards

5. **2014** : 7,8 milliards

6. **2015** : 8,0 milliards

7. **2016** : 8,5 milliards

8. **2017** : 9,1 milliards

9. **2018** : 9,6 milliards

10. **2019** : 12,9 milliards

11. **2020** : 13,7 milliards

12. **2021** : 14,3 milliards

Les investissements dans les infrastructures ont massivement contribué à la croissance économique, à travers des projets d'infrastructures, des investissements dans le secteur énergétique (notamment l'exploitation du pétrole), et des réformes économiques. La loi des finances s'est révélée être une initiative positive. Précisons que ce projet existait depuis longtemps à la Villa Verte du Niger (présidence du Niger). Durant cette période, le régime et les fonctionnaires ont réussi à stabiliser la dette publique, qui tourne autour de 46 % en 2024. Si le secteur pétrolier n'est pas détourné par des réseaux de corruption, le Niger pourrait continuer sa progression. Le régime PNDS a su maintenir la stabilité, mais il fait partie de ceux où le taux de corruption était élevé. L'élite civile et militaire a, sans aucun doute, pillé le pays.

Ce transfert de la capitale de Niamey ou la décentralisation des institutions doit être strictement dans le but de contribuer à l'implantation du système économique sur l'ensemble du pays. Les paroles racistes, xénophobes, tribales, ethniques ou encore régionalistes n'ont pas sa place ici. Les fils du Niger vivent partout. Partout au Niger, il y a désormais pratiquement toutes les ethnies de ce pays. L'égoïsme de certains doit disparaître pour permettre une refondation pour tous.

Selon nous : les transferts des institutions ou de la capitale dans un lieu neutre politiquement peut permettre :

1. Développement équilibré du territoire

- **Désenclaver les régions** : La concentration des institutions et des activités économiques à Niamey contribue à un déséquilibre entre la capitale et les autres régions. En effet, en

transférant certaines institutions dans d'autres villes, on pourrait encourager un développement plus harmonieux et réduire les inégalités régionales. Il faut éviter les directions régionales car ils ne permettent en aucun cas l'intégration des citoyens dans le système. Par exemple, le ministère de la Défense peut être transféré à Agadez ou Tahoua. Cette approche va permettre l'installation de l'administration et des familles dans une ville inconnue et les flux d'arrivés va permettre de stopper les flux d'immigrations vers la capitale

- **Améliorer l'accès aux services publics** : Cela permettrait aux populations éloignées de la capitale de mieux accéder aux services administratifs et politiques, sans avoir à se rendre à Niamey pour des démarches importantes. Au Niger, dans les zones éloignées, les populations n'ont accès à rien et la présence de l'état se fait à travers des préfets, ou encore des gouverneurs nommés. En permettant ceci, on parle d'une approche déconcentration à une approche d'intégration

2. Réduction de la pression sur Niamey

- **Surpopulation et urbanisation incontrôlée** : L'histoire du monde et des grandes villes montrent qu'un risque de surpopulation est toujours présent. Actuellement, Niamey est confrontée à une croissance démographique rapide, créant des problèmes d'urbanisation, tels que la congestion, la pollution, et l'insuffisance des infrastructures. De plus en plus d'habitants des villes de Tillabéry et Dosso se rapprochent de la Capitale pour le travail. Niamey fait face à une construction archaïque et des inondations inutiles et facilement contrôlables.
- **Éviter la centralisation excessive** : Une centralisation excessive des services et des infrastructures dans la capitale peut entraîner des déséquilibres et une sur-dépendance à Niamey, fragilisant le pays en cas de crise dans la capitale. On peut l'illustrer par des crises politiques sans cesse dans l'histoire politique. Tant que la capitale ne fonctionne certaines régions ont du mal à fonctionner administrativement.

3. Renforcer l'unité nationale et la cohésion sociale

- **Inclusion des régions marginalisées** : En établissant des institutions importantes dans des régions plus éloignées ou historiquement marginalisées, cela va contribuer à renforcer l'intégration de toutes les parties du pays et à combattre les sentiments

d'exclusion. Est-ce normal qu'on a une grande population qui exode dans des pays de la CEDEAO pour mendier ?

- **Représentation équilibrée des communautés** : Répartir les institutions à travers le pays pourrait aider à mieux représenter les différentes communautés ethniques et régionales, évitant ainsi la concentration du pouvoir dans une seule zone.

4. Stimulation économique locale

- **Décentralisation économique** : Le transfert des institutions pourrait stimuler l'économie des villes secondaires en créant des emplois, en attirant des investissements et en développant les infrastructures locales.

5. En analysant la globalité de la situation des recettes fiscales on y voit :

- **Activité économique** : Les régions où l'activité économique est concentrée (comme Niamey et Maradi) génèrent plus de recettes fiscales.
- **Population** : les régions densément peuplées ont une base fiscale plus large, avec plus de contribuables.
- **Accès aux ressources naturelles** : Certaines régions comme Agadez bénéficient de recettes liées à l'exploitation minière, bien que ces revenus soient principalement centralisés.
- **Commerce transfrontalier** : Les régions frontalières comme Diffa, Maradi, et Dosso peuvent tirer des revenus des échanges commerciaux avec les pays voisins (Nigéria, Tchad, Mali).

Analyse de la situation :

Sur les 8 régions : deux régions seulement produisent des recettes fiscales importantes. Certaines régions ont du mal à s'imposer car tout simplement développe une économie pareille avec des pays voisins. Le transfert des institutions va contribuer à non seulement peupler les endroits oubliés et maintenir les Nigériens au travail dans le pays. Et enfin éviter trop d'échanges commerciaux avec des voisins comme l'Algérie, le Nigéria, le Tchad ou encore le Mali).

Diversification des activités économiques : Placer des institutions publiques dans d'autres villes peut encourager une diversification des activités économiques en dehors de Niamey, notamment dans des secteurs tels que l'agriculture, l'industrie, ou le tourisme. Le projet a déjà

et est déjà en cours avec le CNSP par l'implantation des institutions étatiques (par exemple la centrale pétrochimie à Dosso).

6. Décentralisation politique et administrative

- **Approfondir la décentralisation** : Si les institutions sont redistribuées dans différentes régions, cela peut renforcer le processus de décentralisation et rapprocher l'administration des citoyens. Cela permettrait aux collectivités locales de prendre en charge leurs propres affaires, conformément aux principes de gouvernance locale. Actuellement, les maires n'ont pas énormément de manœuvre pour gouverner correctement car leurs prérogatives sont peu (salubrité, urbanisation, sécurité municipale).
- **Amélioration de la gouvernance locale** : Le transfert d'institutions publiques va encourager une meilleure réactivité des services publics et améliorer la gestion des affaires locales en rapprochant les décisions des réalités locales. Des pays ont pris l'initiative de transférer la capitale pour favoriser un développement plus juste

Nigeria : La capitale a été déplacée de Lagos à Abuja pour des raisons similaires : désenclaver le centre du pays, réduire la pression sur Lagos, et favoriser un développement plus équilibré.

Brésil : Le Brésil a déplacé sa capitale de Rio de Janeiro à Brasilia en 1960 pour encourager le développement de l'intérieur du pays et réduire la concentration des pouvoirs dans les grandes villes côtières.

Analyse de l'économie nationale

La répartition géographique des activités économiques, le niveau de développement des infrastructures et les réformes fiscales mises en place ont un impact sur les recettes fiscales des différentes régions du Niger.

2. **La principale source de recettes fiscales provient de Niamey**, en raison de son statut de capitale et de son économie dynamique axée sur le commerce, les services et les activités administratives. Les réformes visant à renforcer la transparence fiscale, comme

la facturation électronique, sont également bénéfiques pour la région (ActuNiger, ministère des Finances du Niger).

3. **Agadez**, qui possède de nombreuses ressources minières, en particulier l'uranium, apporte une contribution importante grâce aux taxes liées aux activités d'extraction minière et aux services logistiques qui y sont liés. Selon le ministère des Finances du Niger, les réformes de taxation dans ce domaine ont favorisé une meilleure mobilisation des ressources fiscales.
4. **Zinder et Maradi** jouent un rôle essentiel en tant que centres agricoles, générant des revenus grâce à la fiscalité sur l'agriculture et le commerce. Selon ActuNiger, Maradi bénéficie des revenus générés par la vente des produits agricoles, tandis que Zinder, grâce à sa raffinerie de pétrole, génère des recettes fiscales importantes grâce aux produits pétroliers.
5. **La situation sécuritaire maintient Diffa** en dessous de sa capacité fiscale, même si des initiatives sont entreprises pour relancer les activités économiques et augmenter les recettes. Selon le ministère des Finances du Niger, le secteur de la pêche et les activités agricoles jouent un rôle majeur dans cette contribution.
6. **La région de Tahoua** est principalement pastorale. La principale source de revenus y provient de la fiscalité sur l'élevage et les petits commerces. Toutefois, il reste encore à renforcer le potentiel fiscal (Ministère des Finances du Niger).
7. **Les recettes fiscales de Tillabéri** ont récemment été améliorées grâce à la lutte contre la fraude et une gestion plus efficace des ressources douanières, même si l'insécurité demeure un obstacle au développement plein de la région (ActuNiger).
8. **Le Ministère des Finances du Niger affirme que Dosso** tire parti de sa position stratégique sur le corridor vers le Bénin afin de recueillir des recettes fiscales liées au transit et au commerce, ce qui en fait une région importante pour les recettes douanières.

En conclusion, rien n'est clair dans la gouvernance économique. La transparence n'existe pas et le Nigérien lambda n'a pas accès aux données sur le Net, ce qui constitue une corruption élevée militaires et civiles des élites du pays.

La réforme économique doit augmenter l'attractivité économique du pays en continuant la décentralisation et en transférant des institutions stratégiques du pays.

Par exemple, le transfert du ministère de l'agriculture et de la culture à Diffa, nous permettra d'augmenter le flux d'attractivité des fonctionnaires entre ces régions et créera sans le voir une

augmentation fiscale et une construction d'une économie intégrée dans notre société. Qui sera le gagnant de cette économie ; c'est le Niger.

Plusieurs pays ont transféré des ministères en dehors de leurs capitales présidentielles pour des raisons de décentralisation ou de gestion. Par exemple :

- **Corée du Sud** a déplacé la majorité de ses ministères vers la ville de Sejong pour désengorger Séoul et rapprocher les services gouvernementaux des régions centrales. Toutefois, la présidence et l'Assemblée nationale restent à Séoul.
- **Indonésie** a entamé le transfert de sa capitale administrative de Jakarta à Nusantara sur l'île de Bornéo, pour des raisons de surpopulation et de risques climatiques à Jakarta.
- **Égypte** construit une Nouvelle Capitale Administrative près du Caire pour réduire la pression sur la capitale actuelle.

Axe cohésion sociale au Niger

Le peuple nigérien est profondément divisé sur de nombreux sujets : l'éducation, les institutions, le développement social, l'idéologie de l'État, et plus encore. Il est urgent de sortir de cette façade de paix sociale et de lancer un véritable débat national sur l'appartenance à la nation nigérienne et la nécessité de renforcer la cohésion sociale.

C'est grâce à un des projets initiés par Diori Hamani, qui a été poursuivi avec succès par Kountché, que nous avons progressé dans ce processus d'inclusion. Diori Hamani avait anticipé la division qui s'annonçait au Mali, en créant un ministère du Tourisme avec une identité clairement touarègue.

Il est temps de faire face à la réalité : nous ne pourrions pas aspirer à la cohésion sociale tant que des personnes restent emprisonnées sans motif valable. Des milliers de personnes sont injustement détenues. De plus, les décisions judiciaires sont lentes et souvent prises uniquement sur ordre du pouvoir présidentiel.

Il est clair que nous avons un problème de cohésion entre pratiquement toutes les communautés. Deux d'entre elles monopolisent le pouvoir politique comme un système de clan familial, tandis qu'une autre domine le système économique, avec une fuite constante des richesses vers l'extérieur.

Affirmer que ce monopole politique doit cesser et que l'ethnocentrisme doit être remplacé par la cohésion sociale n'est pas exagéré. Nous avons échoué à construire une République dotée d'un système qui nous ressemble.

Le Nigérien se base souvent sur une réflexion familiale et informelle, au détriment des enseignements de l'école républicaine. Ce que les enfants apprennent à l'école est souvent contredit par les idées familiales, ce qui crée une fracture entre l'école et la maison.

Nous devons clairement réaffirmer cette cohésion sociale, une notion bien comprise par le général Tiani, qui a proposé un programme réaliste pour tous les Nigériens.

Pour y parvenir :

- Le général Tiani doit libérer tous les prisonniers politiques et militaires.
- Il doit créer des institutions qui unissent plutôt que de diviser.
- Il faut structurer la politique nationale autour d'un programme solide et crédible, et remettre en question la moralité des acteurs politiques et militaires dans leur gouvernance.
- Le pardon est la clé qui nous empêchera de nous déchirer.

La République de copinage et de favoritisme doit disparaître au profit d'un État fort, doté d'institutions solides et crédibles.

Conclusion générale :

Cette synthèse pourrait contribuer au développement du Niger. Ce travail mérite une analyse approfondie, dans un climat sans haine, sans division, et sans égo, où chaque fils et fille de la nation collaborerait pour le progrès du pays. Il n'y a pas de région supérieure, mais des régions pour tous, en bonne santé. Comment combler ce manque dans un État qui jure par Dieu tout en négligeant les travaux essentiels pour léguer un meilleur monde aux générations futures ? Comment combattre la division quand la société est constamment en proie à des conflits basés sur des incompréhensions ?

Comment réformer le Niger dans un contexte où la jeunesse n'est pas écoutée et où le système clanique se perpétue de génération en génération ? Comment comprendre le Nigérien quand son seul objectif se résume à défendre ses intérêts personnels au détriment de la République ? Le président Bazoum avait raison : la question sécuritaire n'est pas seulement militaire mais

aussi économique. Sécuriser les zones de conflit commence par un travail sur soi et une nouvelle République, centrée sur l'intérêt national et ouverte à tous.

Comment comprendre le Nigérien quand sa pensée est marquée par la haine politique et que son seul problème est l'origine de la personne qui dirige la République ? C'est cela, la cohésion sociale au Niger : quand le même peuple qui a applaudi l'ancien président Bazoum le dénigre, et que le président actuel permet à la RTN de critiquer Bazoum pour légitimer son régime. C'est cela le Niger, quand des intellectuels se divisent sur des questions nationales et internationales. C'est cela le Niger, quand une partie de la population n'a jamais voulu d'Abdourahamane Tiani et priait secrètement pour son renversement. Heureusement, Dieu l'a voulu président du Niger.

Disons-nous la vérité, peuple du Niger : ce coup d'État est interne et pour nous, il est le seul qui puisse réajuster le Niger de demain. Ce coup d'État vient de l'intérieur, rappelant l'époque de Djibo Bakary, un patriote convaincu qui a combattu les colons mais a malheureusement été renversé par la complicité des Nigériens et de la France, avec le coup d'État corse de Colombani, le premier en Afrique francophone.

Nos arrière-grands-parents nous ont trahis, Nos parents nous ont trahis. La seule réussite du peuple nigérien repose sur deux piliers : la cohésion de la nouvelle génération et des institutions fortes et crédibles. Ce combat appartient aux Nigériens, et la vérité fait mal, mais la réussite du Niger à venir repose sur ces deux enjeux.

Au nom de mon groupe Company MKL, nous espérons qu'un jour l'histoire changera et offrira une chance à un monde moins injuste et moins clanique.